

ARR2014_0040

ARRETE

OBJET : DELEGATION DE FONCTION AU 2eme MAIRE ADJOINT

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, permettant au Maire sous sa responsabilité et sa surveillance de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints ou à des membres du conseil municipal, dès lors que tous les adjoints sont titulaires d'une délégation,

VU la délibération n° DEL2014_0075 en date du 28 mars 2014 portant élection des adjoints au Maire,

CONSIDERANT la nécessité de fixer la liste des délégations conférées aux adjoints,

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation de fonction est accordée à Madame Pascale NATALE, 2eme Adjoint au maire, pour toutes les affaires communales relatives a la Culture, au Patrimoine et au Tourisme, à compter du 29 mars 2014.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Préfète de Seine et Marne,
- Monsieur le Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de MEAUX,
- Monsieur le Comptable Public de Marne la Vallée,
- Monsieur de Directeur Général des Services,
- A l'intéressée

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 01 AVR. 2014

Le Maire

D. Vachez
Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le	03 AVR. 2014
Affiché le	03 AVR. 2014
Notifié le	03 AVR. 2014
Publié le	03 AVR. 2014

